

COMMUNE DE JOURGNAC
87800

DELIBERATION DU CONSEIL MUNICIPAL

Séance du 30 avril 2026

Délibération N°2026-25

Nombre de membres :
En exercice : 15
Présents : 13
Représentés : 02
Votants : 15
Exprimés : 15
Pour : 15
Contre : 00
Abstention : 00

L'an deux mille vingt-six, le vendredi trente avril à dix-neuf heures trente, le conseil municipal de la commune de Jourgnac, dûment convoqué le dix-sept avril deux mille vingt-six, s'est réuni en session ordinaire à la mairie, sous la présidence de Gaëtan Goumilloux, Maire.

Présents : Gaëtan GOU MILLOUX, Stéphane FAROUT, Karine NICOT, Pascal GAYOU, Hélène MAINGOUTAUD, Thierry DUR, Julien FAUCHER, Nathalie PRIEUR, Karine PAROT, Nathalie MASSOT, Clara LEROYER, Séverine COUTADEUR, Xavier HERAIL

Absents excusés : Jérémy CHOQUET, Laurent BLANCHER

Mme Karine PAROT est désignée secrétaire de séance.

OBJET : **DÉSIGNATION DU REPRÉSENTANT DE LA COMMUNE À L'ATEC 87**

- Vu le code général des collectivités territoriales ;
- Considérant que chaque commune adhérente à l'ATEC 87 doit désigner un représentant pour siéger au sein de son assemblée ;
- Considérant que l'élection doit avoir lieu à bulletin secret, sauf si l'assemblée décide à l'unanimité de procéder à l'élection au scrutin public en vertu de l'article L 2121-21 du CGCT ;
- Considérant la candidature de Monsieur Thierry Dur ;

LE CONSEIL MUNICIPAL, APRÈS EN AVOIR DÉLIBÉRÉ, À L'UNANIMITÉ, DÉCIDE DE :

- **PROCÉDER** à l'élection du représentant de la commune à l'ATEC 87, au scrutin public :
- Nombre de votants : **15** - Nombre d'abstentions : **0** - Nombre de voix pour : **15**
- **PROCLAMER** élu Monsieur Thierry Dur ;
- **DÉSIGNER** Monsieur Thierry Dur pour représenter la commune de JOURGNAC à l'Agence Technique Départementale de la Haute-Vienne.

Ainsi fait et délibéré les jour, mois et an sus indiqués.
Pour extrait certifié conforme, à Jourgnac, le 11 mai 2026.

La secrétaire,

Karine PAROT



Le Maire,

Gaëtan GOU MILLOUX